



DCM DU 16 NOVEMBRE 2023

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.294

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 16 novembre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 9 novembre 2023 - **Date d'affichage** : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

25 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

4 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET et Mesdames Julie AUBAUD et Laëtitia NOEL.

4 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Anne VIOT) et Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN-DUFFÉE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

**RETRAIT DE LA COMMUNE DE LIFFRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE
POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE
DES SYSTEMES D'INFORMATION (INFOGERANCE)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2021, portant statuts de Liffre-Cormier Communauté ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 ;

VU la délibération n°2022.029 du 20 janvier 2022 approuvant l'adhésion de la commune de Liffre au groupement de commandes proposé par Liffre-Cormier-Communauté en vue de lancer une consultation pour la passation d'un marché de maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information (Infogérance) ;

VU la délibération n°2022.369 du 15 décembre 2022 mettant un terme à la convention portant organisation du service commun « informatique » avec Liffre-Cormier Communauté, à effet du 1er janvier 2023 ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour un marché de maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information (Infogérance) avait été lancée par les services de Liffre-Cormier Communauté. Le marché avait été attribué à la société SMA-NETAGIS en juin 2022.

Comme prévu au marché, le service informatique de Liffre-Cormier Communauté assurerait le suivi de l'exécution de ce marché afin de coordonner et de suivre les interventions du prestataire sur le territoire. Le montant des prestations ainsi consommées est ensuite refacturé à chaque collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Liffre s'est retirée du service commun « informatique » qui liait les deux collectivités, avec pour objectif de mener une réflexion sur le recours à un prestataire extérieur afin de disposer d'une plus grande réactivité dans le traitement des demandes actuelles et en vue de l'accroissement de ses besoins.

Aussi, la Commune de Liffre souhaite se retirer du groupement de commande créé pour la passation de ce marché d'infogérance.

Comme prévu à l'article K – *Modalités de retrait du groupement* de la convention de groupement de commandes signé, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le retrait dudit groupement de commandes.

La présente délibération sera notifiée à Liffre-Cormier Communauté dès qu'elle sera exécutoire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait du groupement de commande auprès de Liffre-Cormier Communauté dans le cadre du marché de maintien en condition opérationnelle des systèmes d'information ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr